

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le sept décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS

ABSENTS : Madame Valérie VÉRON, Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sophie GILLOT

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....25

Votants25

DCM n°230/2022 - T230 - 3.2.1**Association Résidence Les Jardins de l'Erdre -
cession de foncier appartenant à la commune**

Rapporteur : Monsieur COUTY

Par courrier en date du 10 octobre 2022, l'association Les Jardins de l'Erdre, représentée par Madame HAREL, Présidente, a confirmé son souhait d'acquérir une portion de la parcelle de terre communale cadastrée section AA numéro 102 d'une contenance estimée à 32a 50ca ; parcelle située sur le site de l'espace des Quatre Saisons, rue des Platanes, côté sud de la résidence Les Jardins de l'Erdre. Cette acquisition est souhaitée en vue d'un projet de création d'une structure d'accueil à destination des personnes handicapées vieillissantes.

L'association a proposé d'acquérir ladite portion de terrain au prix de 10,00 euros le mètre carré sous réserve de l'accord des élus.

Les membres du bureau municipal, réunis le 08 novembre 2022, ont émis un avis favorable à la cession de la portion de la parcelle de terre précitée moyennant la somme de 10,00 euros le mètre carré, les frais d'acte notarié en sus.

Concernant les frais de bornage, les membres du bureau municipal réunis le 06 décembre courant, ont demandé qu'ils soient également pris en charge par l'acquéreur.

À noter que :

- préalablement à la signature de l'acte notarié, la commune devrait faire faire réaliser une étude de sol ;
- dans le cadre de cette cession de foncier, le déplacement d'une portion du chemin situé entre la partie de l'ex-maison de retraite non démolie et les locaux affectés aux kinésithérapeutes et à l'association L'Outil en main serait à prévoir.

Un plan permettant de localiser la parcelle concernée a été transmis aux élus par courriel le 07 décembre 2022.

Monsieur le Maire informe les élus présents qu'il va rencontrer prochainement une personne du cabinet en charge d'une étude commandée par l'association Les Jardins de l'Erdre dans le cadre de son projet de développement d'une nouvelle activité.

Considérant l'avis du service d'évaluation domaniale en date du 05 décembre 2022, avis ayant une durée de validité de dix-huit mois, estimant la valeur vénale arbitrée à 10,00 euros le mètre carré, valeur assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à 10,10 euros le mètre carré,

Considérant les avis des membres du bureau municipal émis les 08 novembre 2022 et 06 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **SUIT** les avis émis par les membres du bureau municipal les 08 novembre 2022 et 06 décembre 2022 ;
- **ACCEPTE** la cession, au prix de 10,00 euros le mètre carré, d'une portion de la parcelle de terre cadastrée section AA numéro 102 d'une contenance estimée à 32a 50ca à l'association Les Jardins de L'Erdre, représentée par Madame HAREL, Présidente ;
- **PREND ACTE** que les frais d'acte notarié et de géomètre seront pris en charge par l'acquéreur ;
- **CONFIE** à l'étude notariale de Maîtres MICHEL et MANCHEC, notaires à RIAILLÉ, la rédaction de l'acte notarié correspondant et de tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié correspondant, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 22 décembre 2022

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**



**La secrétaire de séance,
Sophie GILLOT**



Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
ID : 044-200078079-20221213-DCM230_2022-DE